

Femmes abstinentes

Autor(en): **S.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 735

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

GENÈVE

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande par l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses maladies. Produits de première qualité aux prix les plus modérés. **Pas de personnel non qualifié.**

le choix pour toutes les bourses

Vous trouvez

toujours un beau choix de plantes vertes et fleuries, fleurs coupées, bouquets et couronnes, chez

E. Preisig,

Horticulteur-fleuriste

Rue de Villereuse Genève

Spécialité de chocolats suisses

Maison HOFFMANN & KOEBELI

GENÈVE

8, rue du Marché (face Fusterie) 22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière)
TÉL. 4.25.91 TÉL. 2.37.92

Fraisse & C^{ie}

TEINTURIERS

conseillent bien, exécutent au mieux

Tous Travaux de Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37
2, Rue Michel-du-Crest - Tél. 4.47.39
Usine et Magasin 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.85.95

MERCERIE - BONNETERIE

M. MAGNIN

27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Volailles - Conserves

Poulets rôtis - Vins et Liqueurs
R. CRISTIN ... Genève
2, Route de GENEVE TÉLÉPHONE 4.28.78
5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés



Le cadeau signé et qui plaît

se trouve chez

Noverraz

Place Neuve 4 Potier

ÉPICERIE FINE

VINS LIQUEURS

KOEGER

34, Boulevard Helvétique

deux femmes n'ont pu obtenir de leur pays d'origine qu'il les considère comme Suissesses; elles sont donc apatrides, sans papiers, exposées à être rejetées d'un pays à l'autre, plus ou moins tolérées ici ou là; elles sont considérées comme indésirables dans le pays qui les a vu naître, où elles ont leurs parents, dont elles connaissent la mentalité, les usages, les coutumes; dont elles parlent une des langues.

Des milliers de Suissesses qui ont eu le malheur d'épouser un étranger, ont perdu leur nationalité suisse et ne peuvent la retrouver; elles ne sont que tolérées dans leur pays d'origine, tout cela parce que la législation masculine, sans base constitutionnelle, exige la perte de la nationalité suisse pour la malheureuse qui épouse un étranger, alors que le citoyen suisse, lui, ne perd jamais sa nationalité. Il faut, dit le législateur, que l'unité de la famille soit respectée. Comme si l'unité de la famille tenait à la couleur du passeport! Comme si la couleur du passeport donnait des sentiments suisses à une étrangère qui épouse un Suisse et qui devient automatiquement suisse! Car la loi qui expulse de la communauté helvétique sa ressortissante, parce qu'elle épouse un étranger, admet étourdiment l'étrangère qui épouse un Suisse, lui donne tous les avantages que comporte l'indigénat

suisse, droit au travail, assistance, hospitalisation, sans s'inquiéter de la nature de ses sentiments.

On dira: une jeune fille doit y regarder à deux fois avant d'épouser un étranger. Certes! Mais on n'adresse pas de reproche aux Suissesses qui épousent des étrangères. *Un Suisse sur sept épouse une étrangère. C'est pourquoi il faut, sans tarder, reviser une loi aussi inique. C'est ce que demandent en vain, depuis 1918, les associations féminines du pays.*

Assemblée pour le dépannage familial

De quoi s'agit-il? De venir en aide à toutes celles qui ne trouvent plus d'aide ménagère pour les seconder lorsque le besoin urgent s'en fait sentir. Mais entendons-nous: le mot «dépannage» qui lui 25 juin, fut discuté en fin de séance, le dit: cette aide ne sera ni permanente ni assimilable à la «bonne», la femme de chambre ou la cuisinière, en train de disparaître. Semblable institution existe ailleurs, ici à Genève, c'est une innovation.

Mais passons à l'assemblée constitutive du 25 juin, fruit des nombreux renseignements pris par la Commission d'études et présidée par Mme Chenevière en remplacement de Mme Werner, empêchée de venir; nous aurons ainsi les explications nécessaires.

Avant tout, il faut savoir que, pour avoir droit aux services de l'Association, employeurs et employées doivent en faire partie, et, pour cela payer une cotisation annuelle.

La lecture des statuts apporte tous les détails. Ceux-ci furent discutés article par article. Extraçons-en quelques points essentiels.

Aucun but lucratif n'est poursuivi. Un office de renseignements sera à la disposition des membres.

Il ne sera question que d'une aide temporaire pour un certain nombre d'heures ou de jours.

Deux catégories de personnes sont envisagées: les aides familiales et les assistantes familiales, ces dernières devant avoir une certaine formation professionnelle, et, naturellement être tributées en conséquence, ce que décidera l'Association, car tout devra passer par elle: engagements et rétribution, le montant de celle-ci lui étant remis par l'employeur.

La cotisation annuelle est fixée à 6 frs pour les employeurs, 2 frs pour les employés.

Ajoutons encore qu'il ne faudra pas demander à l'aide ou assistante de se charger de gros travaux et qu'elle devra être traitée comme un membre de la famille. On ne fera appel à ce «dépannage», auprès de l'Office maintenant créé qu'en cas de besoin réel. Cependant les jeunes femmes désireuses de sortir quelquefois le soir avec leur mari pourront demander une garde pour leurs enfants.

Bien entendu, il s'agit désormais de mettre la machine en branle et de recruter les aides voulues; mais, comme nous le disions plus haut, il existe déjà des exemples du genre, qui ont été dûment étudiés: il y en a à Zurich, il y en a en France, où souvent l'organisation part de la mairie.

La Commission d'études, avec approbation de l'assemblée, se constitue en comité, et la séance est levée.

M.-L. P.

La Femme et la Démocratie

A Berne se sont réunies le 5 juillet les déléguées du groupement «La Femme et la Démocratie», afin d'étudier le travail à venir de cette fédération. Il s'agit aujourd'hui pour notre groupement de faire valoir (de défendre?) les buts et les devoirs de la démocratie non seulement en Suisse, mais sur le terrain mondial. Un exposé fortement documenté de Mlle Dr Somazzi de Berne a démontré à quel point les principes de l'«UNO» tendent à établir l'égalité entière entre tous les citoyens sans distinction de race, de classes et de sexe. Après cela les déléguées ont approuvé à l'unanimité la proposition du comité de créer au sein de la Femme et la Démocratie une sous-commission de politique internationale sous la présidence du Dr Somazzi, afin que les femmes suisses s'associent en pleine connaissance de cause à l'effort international pour le triomphe de la démocratie.

A. Leuch.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Comité des 18 et 19 juin 1947.

Renouveau d'une fort agréable tradition, nos collègues vaudoises avaient organisé en juin une session d'un jour et demi. Tout d'abord, notre présidente nous accueillit entre deux trains au buffet de la gare de Lausanne puis, ayant gagné Vevey, nous avons été aimablement transportées sur les hauteurs de Corseaux. Dans l'hospitallerie demeure de Mme de Montet, nous avons vivement apprécié de siéger en comité en regardant le lac à travers les jardins fleuris. Le lendemain, chez Mme Cuénod, à Burier, nous pouvions admirer le bout du lac et ses montagnes sous des éclairages changeants. Néanmoins, ce ne fut point le farniente, il fallut travailler d'arrache-pied pour abattre un ordre du jour très, très copieux.

Les pétitions relatives à la nationalité de la femme mariée et à la présentation de candidates pour la commission consultative pour la collaboration de la Suisse à l'UNESCO ont été reçues par les départements compétents. C'est avec regret que l'on a appris que le vœu exprimé, dans une pétition du Secrétariat, qu'une femme fasse partie de la délégation suisse à la conférence de l'Organisation internationale du Travail n'avait pas été réalisé pour cette session.

Le congrès du Conseil International des Femmes aura lieu à Philadelphie aussi les Suissesses ne pourront s'y rendre qu'en petit nombre, ce qui est regrettable puisque l'une des leurs, Mme Eder-Schwyzler, est candidate à la présidence.

Le Comité a pris connaissance des propositions présentées pour le remplacement des membres démissionnaires du Comité et des commissions et il a mis sur pied l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Alliance qui aura lieu en octobre à Aarau. Il a entendu les rapports des commissions, celui de la commission économique présenté par Mme Carrard était particulièrement détaillé. Mme de Montet présenta les problèmes actuels auxquels doit faire face l'Association suisse pour l'amélioration du service de maison. Mmes Hämmerli et Nef firent part des impressions rapportées de leur voyage en Allemagne et indiquèrent comment il fallait envisager l'action de secours qui sera lancée un peu plus tard, elles soulignèrent qu'il faudrait apporter une aide ayant un caractère personnel, sous forme de parrainage. Mme Jeannet parla des questions étudiées par la commission de la Croix-Rouge qui s'occupe des infirmières. D'autres sujets furent encore examinés: travail à domicile, lutte contre l'alcoolisme, etc.

Les membres du Comité se séparèrent très reconnaissants envers leurs hôtes, qui, aux deux extrémités du pays veveysan, ne ménagèrent pas leur peine pour donner à cette réunion l'atmosphère la plus agréable.

V. W.

Femmes abstinentes

Les déléguées des différentes associations féminines suisses ont été convoquées, au Carillon, à Lausanne, le 26 juin, par la section vaudoise des Femmes abstinentes, sous la présidence de Mme Leuba, présidente des Femmes abstinentes vaudoises et du Cartel des Associations féminines vaudoises, pour entendre Mlle Clara Nef (Herisau), présidente de la Ligue suisse des femmes abstinentes; celle-ci a exposé où en est la lutte contre l'alcoolisme en Suisse, demandé à toutes les associations féminines représentées de participer à la lutte contre l'alcoolisme féminin et les a priées d'attirer l'attention de la jeunesse sur sa responsabilité dans ce domaine. Mlle Kupfer, assistante sociale à Genève, a présenté un travail dont nous donnons l'analyse dans ce numéro. M. le Dr P. Pochon (Lausanne) a parlé des effets de l'alcoolisme sur l'organisme féminin, tandis que M. Odermatt, directeur du secrétariat romand antialcoolique, présentait une affiche qui bientôt couvrira les murs de nos villes. Cette affiche attire l'attention sur les dangers qu'offrent les bars d'appartements. M. Odermatt a demandé aux assistantes d'appuyer les efforts du secrétariat romand.

S. B.

CANTON DE VAUD

Floriana Institut pédagogique privé

Pontaise 15 - LAUSANNE
Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27
● Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
● Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de retraite, etc.
● Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

LA MERCIÈRE

VEVEY

La bonne maison spéciale de
BONNETERIE - LINGERIE
J. DORMOND

Chez M^{me} Marleine

MODES - VEVEY

vous trouverez le coiffant personnel

Pour tous vos MEDICAMENTS

Pharmacie Golaz

La plus ancienne pharmacie de la région

L. Dessement. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

LA CLÉ ET FOYER

RESTAURANT SANS ALCOOL
Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne
Menus soignés à prix modérés
Chambres à louer au jour, et au mois

AGENCE DE LA HARPE S. A.

50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

Le Portail Blanc

WHITE GATES

English Tea-Room and Library

LA TOUR-DE-PEILZ

Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram: „White Gates“

FREY - WICKY

TISSUS - VEVEY

TROUSSEAUX

Art Rustique suisse

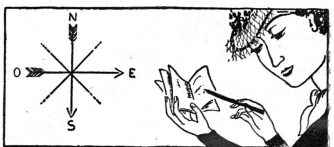
Tissages à la main - Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.
H. CUÉNOUD Pl. St-François, 12^{bis} (entresol) LAUSANNE

Beau choix de Corsets, Ceintures, Gains, Soutiens-gorge.

Mesures - Réparations - Transformations
Corsets Gaby 6, Place de l'Ancein-Port
M^{mes} BASSIN & JOËRN VEVEY

Agence Immobilière „Voluntas“ à Lugano

Mme Volonterri remercie vivement les lectrices qui par l'intermédiaire du *Mouvement* se sont adressées à elle pour des logements de vacances. Elle est cependant obligée de faire remarquer que, vu la pénurie actuelle d'appartements, on ne peut louer dans le Tessin pour moins d'un mois. (Prière d'ajouter timbres pour la réponse.)



Carnet de la Quinzaine

GENÈVE: Bureau International d'Éducation (Palais Wilson) du 14 au 19 juillet, X^{me} Conférence internationale de l'Instruction Publique.

MONTREUX: Mouvement Universel pour un Gouvernement Fédéral Mondial. 1^{er} Congrès universel du 17 au 24 août.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

